

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES – Alain ANGLES – Jacques BARBEZANGE – Magali BESSAOU - Christian BONNET – Jean Marc CALVET -- Bernard CASTANIER – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien DAVID – Robert DIEUDE -- Joel ESPINASSE -- Jean-Luc FARJOU -- Bernard GORGEON – Jean Louis GRIMAL – Henry CLAUDE -- Christophe LABORIE -- Jean Marie LACOMBE – Paul MARTY – Jean Pierre MASBOU – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Jean-Claude SOUYRIS -- Thierry TEULIER – Christian TIEULIE -- Pierre TIEUIE – Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/11/21

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIEDA AU 01 JANVIER 2024 – CREATION DE POSTE D'INGENIEUR
(SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN)**



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20231116-DELIB20231121-DE
Reçu le 20/11/2023

DELIBERATION N° 2023/11/21

TABLEAU DES EFFECTIFS DU SIEDA AU 01 JANVIER 2024 – CREATION DE POSTE D'INGENIEUR (SUPPRESSION D'UN POSTE DE TECHNICIEN)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Président indique que à la suite de l'obtention du concours d'ingénieur par un agent, il convient au 01 janvier 2024 :

- De supprimer le poste de technicien principal 2^{ème} classe
- De créer le poste d'ingénieur

Monsieur le Président donne pour information le tableau des effectifs s'établi comme suit au 01 janvier 2024:

ADMINISTRATIF	10	TECHNIQUE	13
Catégorie A	2	Catégorie A	5
		TITULAIRE détaché	1
TITULAIRE	1	TITULAIRE	2
NON TITULAIRE	1	NON TITULAIRE	2
Catégorie B	0	Catégorie B	8
TITULAIRE	0	TITULAIRE	4
		NON TITULAIRE	4
Catégorie C	8	Catégorie C	0
TITULAIRE	8	TITULAIRE	0
Apprenti			2
TOTAL GENERAL	25		

Les crédits nécessaires à la rémunération (traitement de base indiciaire et régime indemnitaire) ainsi que les charges du poste créé seront inscrits au budget chapitre 012.

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve :

- La suppression du poste de technicien Principal de 2^{ème} classe
- La création d'un poste d'ingénieur territorial
- La mise en place de la rémunération de ce poste à créer et son inscription au budget chapitre 012
- La mise en place du tableau des effectifs ci-dessus .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du

